

## Refus de bail au dernier moment

Par abmirzin, le 25/06/2010 à 17:52

Bonjour,

Ma mère s'apprétait à aménager dans une maison. Les propriétaires avaient en leur possession les documents qu'ils avaient demandé (fiche de paie, avis d'imposition, quittance de loyer, chèque de reservation, etc...) depuis 1 mois et demi.

Hier soir, un pré-état-des lieu a même été fait, et la signature de bail et d'état des lieux était prévu demain matin.

Or ce soir, sans aucun motif annoncé, ces propriétaires annoncent qu'ils ne souhaitent plus louer leur bien.

Ma mère devant quitter son appartement actuel pour lundi, elle se retrouvera donc sans domicile.

Existe-t-il un recours contre de telles pratiques ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par jeetendra, le 25/06/2010 à 19:44

[fluo]ADIL DE MAINE ET LOIRE[/fluo]

312, avenue René Gasnier 49100 Angers

Tél: 02 41 81 89 40

Bonsoir, pour moi le bailleur engage sa responsabilité au minimum délictuelle (refus vexatoire), prenez contact avec l'Association ADIL de défense de locataires à Angers, ils pourront vous aider, cordialement.

Par abmirzin, le 26/06/2010 à 21:22

Merci beaucoup pour cette réponse.

Cordialement.